

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU PRÉSIDENT****Objet : Sollicitation d'une subvention du Fonds Vert 2026 auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la révision du PCAET.**

Ce projet vise à engager le territoire, la population et ses activités, dans une dynamique de transition écologique par le biais des mesures d'un PCAET révisé permettant, pour 6 ans, sur tout le territoire communautaire de mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation au dérèglement climatique en connaissance des enjeux locaux et en cohérence avec les objectifs supra de planification écologique.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à **65 125 € HT**.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de Préfecture de Loire Atlantique dans le cadre du Fonds Vert 2026.

Le Président de Grand Lieu Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés (point 2.4) ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier;

DÉCIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative à la révision du PCAET pour une programmation 2028-2034 à **65 125 € HT**.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Etude (prestation technique)	39 925 €	
Concertation	25 200 €	
RECETTES		
Fonds Vert 2026		13 025 €
Autofinancement		52 100 €
TOTAL HT	65 125 €	65 125 €

Article 3 : DE SOLLICITER une aide financière de **13 025.00 €** au titre du Fonds vert 2026, porté par la Préfecture de Loire Atlantique, pour contribuer à l'opération relative à la révision du PCAET (programmation 2028-2034).

Article 4 : DE DIRE que Monsieur le Directeur général des services et le Responsable du service de gestion comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE161-P030726

Publié sur le site internet le : 03/07/2026

Fait à La Chevrolière, le 03 juillet 2026

Le Président,



Johann BOBLIN